

Conseil communal du 7 mars 2022

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

Pour cette séance publique, 17 points étaient inscrits à l'Ordre du Jour.

Je suis intervenu sur 7 d'entre eux.

Point n° 4. Conception et réalisation d'un skatepark à Barvaux. Décision de principe.

APPROUVÉ

L'objet du point vise à donner accord à l'aménagement d'un skatepark dans la plaine du Juliéna à Barvaux.

Ce projet pourrait être subventionné par le SPW – Service Public de Wallonie / InfraSports -Direction des Infrastructures sportives, pour lequel cet investissement relève des « *infrastructures sportives de quartier* » .

Dans ce cadre, la majorité veut développer ce projet en partenariat avec la Maison des Jeunes de Barvaux et prévoit qu'un « Comité d'accompagnement sera constitué afin d'établir un programme d'animation à vocation sociale à destination des habitants du quartier » ;

Question :

il appartient à la minorité de comprendre les textes votés :

- quelle sera la composition du Comité de quartier ?
- que veut dire « à destination des habitants du quartier » ?

Réaction du Collège (Pablo Docquier, Echevin):

- la maison des jeunes.
- les jeunes. Mais aussi des membres de la Commission Consultative communale des Aînés pour créer un lien transgénérationnel.
- finalement, après longue discussion sans réelle clarification, la phrase incompréhensible est retirée du texte.

Ma réaction :

- les réponses de l'échevin sont illogiques et témoignent d'une impréparation. Il ne respecte pas les représentants de la minorité et invente ses réponses en séances, sans aucun respect pour les habitants, les jeunes et les aînés.
- Il y a lieu de se demander s'il maîtrise son dossier.

Point n° 5. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Tohogne –

APPROUVÉ

Question:

- où en est le contact promis avec les doyenné au sujet des GFE – Groupements de Fabriques d'Eglise ?

Réaction du Collège (Fabrice Sarlet) :

- engagement à prendre contact..

Point n° 8. PLAN HP- Convention de partenariat 2022-2025 (avec la Wallonie) .

APPROUVÉ

Il s'agit d'un engagement à mettre en œuvre le Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques .

Pas de remarque sur le Plan et la convention, déjà signée en date du 23 décembre 2021 (!)

Toutefois, dans le documents proposés à la lecture des Conseillers, figure une présentation de l'axe 5 : « Pilotage du Plan » .

On peut y lire différentes mesures, dont la mesures n°61 qui mentionne : « réunion de travail avec les mandataires locaux »

Question :

De mémoire, nous n'avons jamais été invités à aucune de ces réunions.

Est-il possible d'y être associé à l'avenir (aux réunions du CA – Comité d'accompagnement, par exemple) ?

Réaction du Collège (Philippe Bontemps) :

- Accord.

Point n°9. Approbation d'une convention d'occupation des jardins partagés sur le terrain communal au profit de l'ASBL Acis Clairval

APPROUVÉ

Une partie des terrains situés à l'arrière du bâtiments dit « des Pères Oblats », (Chainrue 71 à Barvaux) est gérée par l'asbl SOCRATES de Barvaux, et répartie en deux parties, l'une occupée par l'ASBL Clairval et l'autre, par SOCRATES et le PCS (Plan de Cohésion Sociale), dans le cadre du projet de jardins partagés.

Il y est prévu le futur projet de construction d'une maison de repos (projet VULPIA).

Il n'y a, à ce jour, aucune convention officielle de mise à disposition (quoique...).

La commune propose au Conseil d'approuver un projet de convention.

Question/remarques :

1. Nous comprenons l'effort de sécuriser le droit d'occupation d'un bien communal, mais la convention ne rassure pas les occupants.
2. La convention proposée est à conclure avec ACIS (Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé – Direction de Namur - !), et non avec ACIS Clairval de Durbuy.
3. Les précédentes relations de la ville étaient entretenues avec l'asbl SOCRATES, initiatrice du projet et détenant
 - a. une convention de mise à disposition d'un terrain signée entre l'asbl SOCRATES et la Communauté des Pères Oblats (1^{er} février 2010) (normalement transférée à la Ville lors de l'achat)
 - b. une Charte des partenaires du jardin partagée (avec répartition entre une partie Acis Clairval et une partie SOCRATES/PCS)
 - c. une lettre de la Ville datée du 6 novembre 2014 à l'asbl SOCRATES rassurant celle-ci comme suit « les projets dont vous parlez (= projet *Vulpia*) n'affecteront en rien ces terrains communautaires »
4. En outre, l'asbl SOCRATES, gestionnaire, a obtenu plusieurs subventions pour le Jardin partagé.

Question/suggestion :

j'invite le Collège

- à revoir la convention en y associant l'asbl SOCRATES et l'Acis Clairval (et non Namur)
- à les rassurer en organisant une réunion avec les partenaires.

Réaction du Collège :

Le Collège s'engage à analyser le problème.

Point n° 11. Accord-cadre visant l'inspection et l'entretien des toitures des bâtiments communaux.

ABSTENTION

Il s'agirait de conclure un marché de 140.000 €, pas très clair.

Le collège ne peut répondre aux questions posées par mes collègues du groupe Commun'Passion (urgence uniquement ? Matériaux compris ? Quel contrôle ? Etc...)

Vu le flou, j'ai voté « abstention ».

Point n° 12. Ville - Opération de Rénovation Urbaine - SAR "Carrefour" - Immeuble Grand rue 5 à Barvaux - Acquisition - Projet d'acte

APPROUVÉ

1. Merci pour l'envoi du Plan de mobilité de Barvaux réalisé par le Bureau Agua;
2. Constat : il date de décembre 2006. Une actualisation est effectivement nécessaire ;
3. Le Bureau Agua est-il compétent ? / La Mobilité n'est pas parmi les compétences développées sur leur site (« *bureau spécialisé en architecture et urbanisme. Au fil des ans, AGUA a étendu ses activités à l'aménagement et l'équipement de l'espace public, traitement d'espaces touristiques, création et design d'équipement en mobilier urbain et éclairage public* »)
4. Or, votre proposition précise « *Considérant la nécessité* » (?) de procéder aux travaux de démolition des immeubles Delfosse et Philippart, à Barvaux, dans le cadre de la future mise en œuvre du **plan de mobilité** du centre de Barvaux »;

Ma question :

1. D'accord pour une mise à jour du pseudo « Plan de mobilité », déjà décidée par votre Collège,
2. Je vous invite à ne pas consulter le Bureau AGUA (Bureau d'architecture et d'urbanisme), mais plutôt un bureau dont c'est la compétence ;
3. Cette étude de mobilité était vouée à la seule automobile. Il convient d'admettre les autres modes de déplacement, pédestres et le cyclistes ;
4. L'impact sur les riverains/habitants n'est pas analysé ;
5. D'accord pour une acquisition. Pas pour la dédier au plan de mobilité, mais à la rénovation urbaine (revalorisation, ouverture vers un nouveau quartier, aération du tissu bâti, etc.)
6. En conclusion : ces acquisitions et ces démolitions sont-elles encore nécessaires en vue de ce plan de mobilité ?

Réaction du Collège :

- L'étude a été appréciée par les institutions de la Wallonie (NB : je n'en suis pas si sûr, vu les délais d'approbation du projet de rénovation urbaine...)
- Il s'agit d'acheter l'immeuble pour réaliser le futur rond-point.

Point n°16. Motion ECOLO au sujet de l'Ukraine

APPROUVÉ

Face à l'absence de réactions officielles de la Ville face aux conséquences de la guerre en Ukraine, le Groupe ECOLOO DURBUY a élaboré une motion déposée en date du mardi 1^{er} mars. Suite aux proposition diffusée dès le 2 mars par le Gouverneur, relayée sur le site de la commune, une **Motion adaptée** a été proposée en séance.

En résumé, celle-ci invite la ville :

- à déclarer publiquement et ouvertement Durbuy « **Durbuy, Ville solidaire des victimes de la guerre en Ukraine** » (via un bandeau sur le site internet, et d'autres prises de position) ;
- à réaliser un large appel à la population en l'invitant à se manifester auprès de l'Antenne sociale de la Ville de Durbuy pour faire **don de médicaments, de matériel et de vivres non périssables**, destinées aux ukrainiens réfugiés chez nous, ainsi que pour ceux restés chez eux ;
- à ouvrir **un registre de soutien** à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Les citoyens qui le souhaitent sont invités à y laisser leurs messages de sympathie ou encore des dessins d'enfants. Ce registre sera ensuite adressé à l'Ambassade d'Ukraine en Belgique ;

Après une discussion désolante, visant la motion qui se voulait neutre et apolitique (ECOLO n'en a d'ailleurs pas parlé à la presse avant le Conseil), il est décidé que :

Résultat :

- la motion devient...« Résolution » ;
- une coordination avec la province » fait l'unanimité ;
- un bandeau sera placé dès le 8 mars sur la page d'accueil de la Ville ;
- un registre sera ouvert à la population ;
- un projet de résolution sera proposé lors du prochain Conseil du 4 avril ;

Eric Jurdant
Conseiller communal